

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-CINQ JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX OU DE Mme NATHALIE BEAUVY, PREMIERE VICE-PRESIDENTE.*

*Date de la convocation : 19 juin 2024*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, Daniel COMMAULT, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Annie VALO, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Claudine AILLET donne pouvoir à Alain GENCE,
- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Denis BERTRAND donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Camille CAURET donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BABRO,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- David L'HOMME donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Nathalie BOUZID,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Philippe HERCOUET, Marc LE GUYADER, Caroline MERIAN.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Christelle LEVY-ROBERT

Centre exécutif, compte tenu :

de la transmission au Préfet

de la délibération

en date du 25 juin 2024

à 14 heures

à l'adresse suivante :

1, rue de la République

35100 Lamballe

France



## Délibération n°2024-083

Membres en exercice : 69 Présents : 49

Absents : 20

Pouvoirs : 11

### FINANCES AFFECTATION DES RESULTATS 2023 SUR L'EXERCICE 2024

En application des règles de la comptabilité publique, l'excédent de fonctionnement doit être affecté sur le budget concerné, en priorité :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur),
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement y compris l'éventuel déficit des restes à réaliser (compte 1068),
- Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur- compte 002) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

L'affectation des résultats 2023 est proposée dans le tableau ci-après. Ces opérations seront intégrées dans le budget supplémentaire 2024.

Vu la délibération n°2024-081 approuvant les comptes financiers uniques pour l'exercice 2023,

#### Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE l'affectation des résultats 2023 en 2024 présentée dans le tableau ci-dessous :

Budgets	Affectation du résultat de fonctionnement 2023 en 2024					
	Résultat de fonctionnement 2023	Déficit de fonctionnement (compte 002)	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	Plus-value de cession en investissement (compte 1064 - budget annexe M4 SPIC uniquement)	Dotation complémentaire en réserve (compte 1068)	Excédent de fonctionnement (compte 002)
<i>Budget principal</i>	5 885 369,92		4 543 100,00			1 342 269,92
<i>Budget annexe transports</i>	- 14 991,26	- 14 991,26				
<i>Budget annexe services communs</i>	-					
<i>Budget annexe parcs d'activités</i>	913 286,88					913 286,88
<i>Budget annexe bâtiments</i>	580 909,79					580 909,79
<i>Budget annexe déchets ménagers</i>	442 421,43		54 744,03			387 677,40
<i>Budget annexe eau potable</i>	3 950 020,00		1 026 396,22	321,00		2 923 302,78
<i>Budget annexe assainissement</i>	1 398 866,19		1 215 459,56	46 621,83		136 784,80

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le  
Le Président,  
Thierry ANDRIEUX

2 JUL. 2024  
  
COMMUNAUTÉ DE  
LAMBALLE-ARMOR  
&  
MER  
-22-  
AGGLOMERATION

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

3 JUL. 2024  
  
Marie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale

3 JUL. 2024